

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 90 (1963)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Patois et ancien français : (suite)  
**Autor:** Chessex, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-233373>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Au XII<sup>e</sup> siècle, en français, le génitif s'exprimait par simple juxtaposition : « Hôtel-Dieu » (hôtel de Dieu), « les enfants le roi » (du roi), etc., puis, dès le XIII<sup>e</sup>, essentiellement par la préposition à : « qui fille au chevalier estoit » ; « l'épée au roi » (Bérout, Tristan) ; « le credo à l'usurier » ; « la fille au roi de Cartage » (Aucassin et Nicolette) ; « l'ost armée » à l'empereur » (Villehardouin).

Ces constructions sont encore courantes au XVI<sup>e</sup> siècle : « la fille au Roy » (Clément Marot) ; « les victoires aux dieux » (Ronsard) ; « la femme à Tithon » (Desportes) ; « le Père aux Juifs » (Montaigne).

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, *de* l'emporte sur *à*, qui, dans cet emploi, finit par disparaître du français correct (car il se maintint plus ou moins dans le langage populaire).

On en trouve de nombreuses traces dans les noms de famille : Ageorges (fils de Georges), Aguillaume, Aucouturier, Auroux, Arousseau, Alamargot, Almartine, Alameunière, Alapetite, etc.

Quant aux patois, on les connaît suffisamment pour être sûr qu'ils en sont restés à l'usage ancien et qu'ils disent toujours *à*, à l'exclusion de *de*. Témoin ces quelques exemples : « Abram âo Tessot », « la Fanchette âo tambou », « la felye âo vesin », « la serveinta à Toine », etc.

Et si, par hasard, certains écrivains patoisants ont été contaminés par le français, ils n'ont nullement fait école. Ce fut le cas de Louis Bornet, l'auteur des fameux *Tzévreis*, qui écrivit, par exemple : « Le Poillin (poulain) dè Djan-Chubré », et qui fut nettement désavoué par M. Jean Humbert. « Ce dè, dit ce

dernier, est typiquement français... C'est la préposition *à* qu'exige ici la syntaxe romande ». (*Louis Bornet et le patois de la Gruyère*, p. 326.)

Nous n'employons plus guère la locution « avoir nom » que l'on trouve, par exemple, chez Racine : « J'ai nom Eliacin », et chez La Fontaine : « Elle avait nom Philis ».

Dans l'ancienne langue, on disait « avoir à nom » : « Un Sarrazin qui avoit a non (nom) Scecedin » (XIII<sup>e</sup> siècle). On le disait encore en moyen français (du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup>) : « Un homme qui avait à nom Pigière ».

Eh bien ! en patois, cela se dit toujours, témoin cette phrase de Jules Cordey dans *Por la Veillâ*, à propos de deux juments : « L'avant à nom Diane et Bronna ».

Au moyen âge, les locutions de ce genre sont courantes : « ceci est nostre ; ce livre est mien ; mon vouloir qui est vostre », etc.

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, ces constructions tombent en désuétude et l'on dit : ceci est à nous, ce livre est à moi, etc.

Mais, en patois, la syntaxe ancienne a persisté : « Cein fâ tot parâi plliési tota ellia marmaille que l'è tota noutra ». (Jules Cordey, *La Veillâ à l'ottô*.)